

Lyon, 4 octobre 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Réunion publique et début de la concertation sur la création de la passerelle entre La Mulatière et le quartier de Gerland**

La concertation préalable est ouverte pour une durée de 6 semaines entre le 5 octobre et le 15 novembre. Elle s'ouvre par une réunion publique qui se déroule ce jeudi 5 octobre à Oullins\* avec Jean-Charles Kohlhaas, vice-président de la Métropole qui représentera le président de la Métropole Bruno Bernard en présence des élus lyonnais, oullinois et mulatins. Ce projet de passerelle, de près de 30 millions d'€, porté par la Métropole de Lyon a pour objectif de connecter les quartiers de Gerland et de la Saulaie, à la fois très proches à vol d'oiseau mais distants et déconnectés par les « barrières » que sont la M7 et le Rhône.



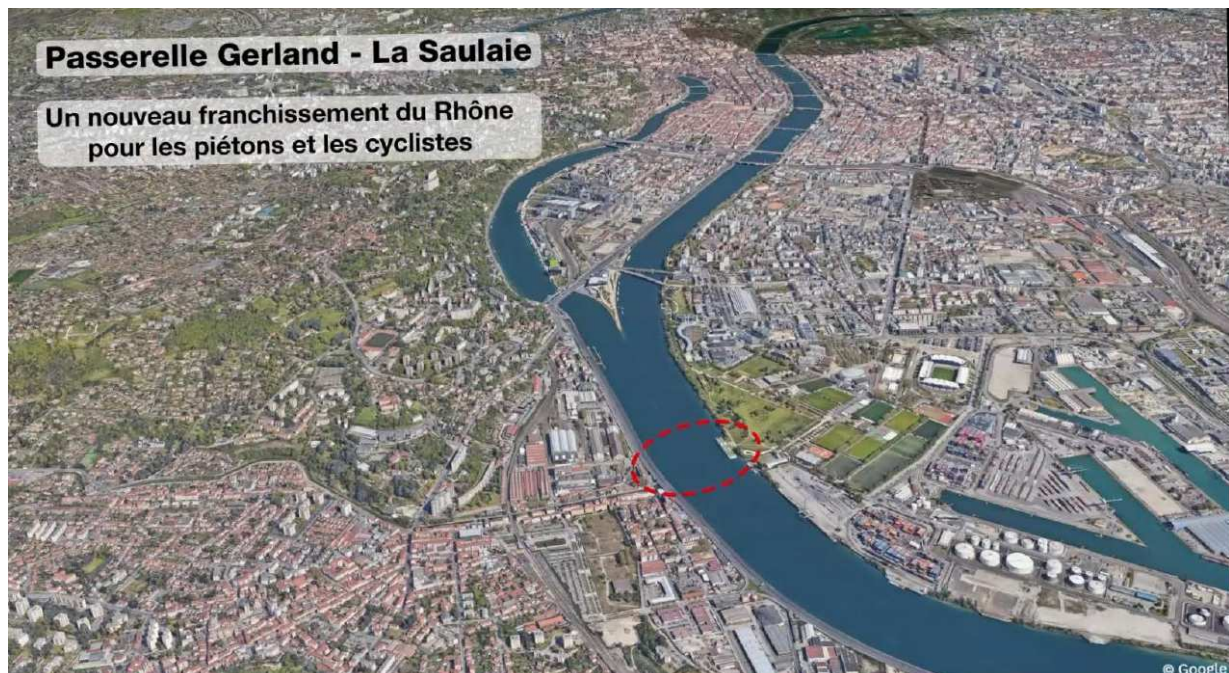
Historiquement, les deux rives du Rhône ont été aménagées de manière totalement indépendante et seul le métro les relie depuis 2013. Aujourd'hui, il faut 50 minutes à pied et 20 minutes en vélo pour relier les deux quartiers.

**Service Presse Métropole de Lyon :**  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)

Le projet de passerelle Gerland – La Saulaie porte l’ambition de connexion et de couture entre deux entités urbaines en plein développement, en encourageant les déplacements à pied et en vélo. Il s’agit de relier en surface les deux quartiers pour les piétons et les vélos et d’ouvrir une nouvelle continuité majeure d’espace public participant à la transparence du fleuve et de l’infrastructure routière.

Ce nouveau franchissement du Rhône est également indispensable au plan de développement cyclable du secteur puisqu’il portera la future Voie Lyonnaise n°9 Est-Ouest en connexion avec la Voie Lyonnaise 3 qui longe Saône puis Rhône en Nord-Sud...tout en offrant un débouché à l’avenue Jean Jaurès et au parc vers les berges de l’Yzeron bientôt renaturées et les quartiers en devenir qui le bordent.

Le site considéré pour la réalisation d’une nouvelle passerelle sur le Rhône se situe après la confluence du Rhône et de la Saône, dans la partie sud de Lyon (rive gauche) et à proximité des villes de La Mulatière et Oullins (rive droite) comprend :



**En rive droite du Rhône :** l’Yzeron, un technicentre SNCF, la ZAC de La Saulaie, la M7  
**En rive gauche du Rhône :** un quai fluvial, le terminal 1 du Port de Lyon Édouard Herriot, le parc de Gerland, la présence en souterrain du métro B

La largeur du Rhône est d’environ 250 m à cet endroit



**Les objectifs du projet :**

**Améliorer les temps de parcours :** créer un parcours cycle et piéton performant et attractif pour relier le sud-ouest lyonnais à la rive gauche du Rhône et encourager les déplacements à pied et en vélo, permettre le déploiement des voies lyonnaises et leurs interconnexions, recevoir un tronçon de la voie lyonnaise n°9 en franchissant le Rhône et M7, réaliser un ouvrage adapté et accessible à tous 24h/24 7j/7

**Limiter l'effet barrière :** franchir le Rhône, franchir la M7, traverser le parc de Gerland

**Connecter :** les pôles générateurs de flux, les équipements publics, les universités, les zones d'emplois, les zones urbaines denses et les ensembles paysagers dans une logique de trame verte et de parcours de loisirs

**Composer le paysage et préserver l'environnement :** participer à l'image de l'entrée de ville, s'intégrer dans un paysage patrimonial et environnemental remarquable, donner à voir des points de vue inédits sur Lyon et le parc de Gerland et mettre en valeur le patrimoine rhodanien, imaginer les aménagements connexes qui accompagneront l'insertion de l'ouvrage dans son contexte urbain et paysager, relier et valoriser les espaces de nature que sont les berges de l'Yzeron, le Rhône et le parc de Gerland et rapprocher les riverains du fleuve.

**Calendrier**

**5 octobre-15 novembre 2022 :** concertation réglementaire

**Début 2023 :** bilan de la concertation réglementaire

**1<sup>er</sup> trimestre 2023 :** lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre

**2024 :** poursuite de la concertation

**2024-2025 :** études de conception et procédures administratives

**2026 :** consultation des entreprises et démarrage des travaux

**2028 :** Livraison de la passerelle

Le dossier de concertation préalable est disponible à l'Hôtel de Métropole, en mairie du 7<sup>e</sup>, dans les mairies d'Oullins, La Mulatière, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval et sur le site

**<https://jeparticipe.grandlyon.com>**

**\*La réunion publique se tient salle Colovray (Centre de la Renaissance, 7, rue Parmentier) à partir de 18h30. Elle se déroulera en présence de Jean-Charles Kohlhaas, vice-président de la Métropole aux déplacements, intermodalités et logistique urbaine, Clotilde Pouzerque, Maire d'Oullins, Véronique Dechamps, Maire de La Mulatière, Valentin Lungenstrass, adjoint au Maire délégué aux mobilités, logistique urbaine et espaces publics et Fanny Dubot, Maire du 7<sup>e</sup>.**

**Service Presse Métropole de Lyon :**

Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)